RCS : BOULOGNE SUR MER
Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 60024
Numéro SIREN : 349 672 956
Nom ou dénomination : SOCCOM SOCIETE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2017 sous le numéro de dépôt 3077

Greffe du tribunal de commerce de Boulogne s/mer
Enregistré
2017 A 3077
du - 7 AOUT 2017
RCS Boulogne s/M
N° Ref.

S O C C O M
Société à responsabilité limitée au capital de 40 128 euros
Siège social : 33 Avenue Clémenceau 62219 LONGUENESSE
349672956 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 01 juin,

A 10 heures,

Les associés de la société S O C C O M, société à responsabilité limitée au capital de 40 128 euros, divisé en 528 parts de 76 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 33 Avenue Clémenceau 62219 LONGUENESSE.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
Monsieur Stéphane DUMONT, titulaire de 500 parts sociales
Monsieur David LEFEBVRE, titulaire de 14 parts sociales
Monsieur Bertrand DELATTRE, titulaire de 14 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane DUMONT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée à effet de ce jour, Monsieur David LEFEBVRE, demeurant 23 Rue Georges Brassens, 62570 WIZERNES.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur David LEFEBVRE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

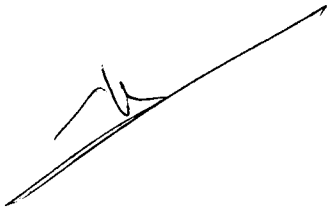
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants.

M. Stéphane DUMONT



M. David LEFEBVRE

